

Avis de la CGT au CSE du 19 novembre 2021 sur les nouveaux horaires du site PSA Sochaux, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Le 3 septembre, la direction annonçait la suspension de l'équipe de nuit, sous prétexte de la crise de semi-conducteur... Début octobre, nous apprenions l'annonce du transfert de la production du Grandland d'Eisenach sur le site de Sochaux, sous ce même prétexte...

Les 9 et 18 novembre les organisations syndicales représentatives du site de Sochaux, sont convoquées pour la modification des horaires de travail des salariés des équipes de doublage avec le remontage des équipes de nuit.

Le 17 novembre, lors d'un CSE Extraordinaire la direction annonce la remise en place de l'équipe de nuit à partir du 6 décembre 2021, et le rappel de plusieurs centaines d'intérimaires, répartis sur les 3 tournées, mais principalement sur l'équipe de nuit... Et la reprise de production du Grandland sur le site d'Eisenach début 2022. Sans pour autant annuler les samedis affichés. **La CGT est favorable à la remontée des équipes de nuit, mais ne peut pas être favorable aux conditions de mise en place avec les dimanches obligatoires travaillée et la signature d'avenants tous les mois où tous les 3 mois, sans embauche d'effectif supplémentaire avec principalement des contrats intérimaires.**

La direction annonce une réduction de manière durable du temps de casse-croûte qui sera de 20 min, la possibilité pour la direction d'imposer de la flexibilité horaire aux salariés de doublage de 20, 30 ou 43 min pour les équipes du matin, de l'après-midi et de nuit. Pour les équipes de nuit, comme c'était déjà le cas avant sa suspension, l'introduction de dimanche travaillés obligatoires dans le cycle.

Malgré la crise sanitaire, les ruptures d'approvisionnement de pièces, comme les semi-conducteurs notamment, avec un carnet de commande rempli, la direction PSA présente régulièrement des prévisions de production conséquentes sur le site de Sochaux, avec des horaires de travail de plus en plus contraignants pour les salariés (H+ obligatoires, allongements d'horaires...).

Dans ces conditions la CGT donnera un avis défavorable sur les nouveaux horaires qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022 et réclame :

- ➔ Pour les équipes de nuit futures, que les salariés concernés ne signent qu'un seul avenant à durée indéterminée,
- ➔ Le retour dans les horaires de nuit des salariés qui le souhaitent, qui ont été remis en doublage durant la suspension de l'horaire de nuit, y compris des salariés intérimaires,
- ➔ Les dimanches non travaillés pour les équipes de nuit, ainsi que l'arrêt des H+ obligatoires les samedis pour les équipes de doublage, s'il y a besoin de produire d'autres solutions sont possibles, l'une d'entre elle était de ne pas mettre les salariés du site d'Eisenach pendant 3 mois au chômage partiel,
- ➔ La suppression de la flexibilité imposée dans ces nouveaux horaires, les salariés doivent connaître à l'avance et de manière durable leur horaire de prise et de fin de postes,
- ➔ Le maintien des vendredi après-midi non travaillé sans baisse de salaire,
- ➔ Le retour de la pause casse-croûte à 30 min sans possibilité de GJP,
- ➔ L'embauche de tous les intérimaires en CDI PSA,
- ➔ La suppression des compteurs modulations, avec le paiement à 100% des heures supplémentaires,
- ➔ L'indemnisation à 100% des salariés par PSA en cas de H-. Concernant le recours au chômage partiel, la CGT a proposé de nombreuses fois en séance de CSE, afin d'éviter les H-, de lisser la production et de baisser les cadences de travail, ce qui permettrait à tous les salariés de conserver leurs emplois, leur horaire de travail et permettrait aussi de pouvoir améliorer les conditions de travail en diminuant les charges de postes, tout cela sans perte de salaire.

Pour rappel plus de 1000 salariés ont réclamés avec la CGT une partie de ces revendications !

A Sochaux, le 19/11/2021